



Carte grise non reçue

Par Edla

Bonjour, j'ai acheté un véhicule chez un mandataire référencé, il m'a fourni le CPIWW mais je n'ai pas reçu la carte grise définitive. Le mandataire ne réponds plus à mes sollicitations. Je sors de la préfecture, après vérification du dossier, il s'avère incomplet mais de quoi, on ne sait pas. Sur le site ants, aucune réponse. Il y a beaucoup d'avis dans ce sens sur les réseaux sociaux.

Que peut on faire? On nous a conseillé de dénoncer le contrat d'achat, le mandataire est il dans l'obligation de nous rembourser? Notre idée première est tout de même de garder la voiture.

Merci pour vos réponses.

Cordialement

Edla